

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents et excusés : AVALLET Michèle,.

Secrétaire de séance : PEDEUX Françoise

Date de convocation : le 17 janvier 2015

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

1. *Délibération : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget.*
2. *Délibération : Convention avec Eco Finance pour optimisation des bases fiscales de la taxe d'habitation.*
3. *Renouvellement convention SPA.*
4. *Renouvellement convention services vétérinaires.*
5. *Renouvellement convention partenariat TAP avec CIB.*
6. *Travaux : voirie bâtiments*
7. *Comptes-rendus commissions communales et intercommunales*
8. *Urbanisme*
9. *Courriers reçus*
10. *Questions diverses*

Délibération : Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015,

Autorise Madame le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2015 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité.

Délibération : Convention avec Eco Finance pour optimisation des bases fiscales de la taxe d'habitation.

Dans le cadre de l'optimisation des bases fiscales, concerne en particulier les maisons classées 5 à 7.

Remarque de M.GAS : Cette révision des taux d'imposition vise plus d'équité dans l'imposition de chaque logement.

La CCTB a déjà signé un partenariat avec Eco Finance. Faut-il faire de même ou passer un appel d'offre pour effectuer cette étude de révision des bases fiscales de la commune ?

Le vote est reporté au prochain conseil, en attendant de voir ce que font les autres communes et comment elles le font.

Délibération prescrivant la révision du Plan Local de l'Urbanisme

Madame le Maire expose au Conseil municipal les principales justifications qui motivent la révision du Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Renouvellement convention SPA.

Le taux est de 0.28€ par habitant. Adopté à l'unanimité

Renouvellement convention services vétérinaires.

Concerne en particulier les cuisines de l'école. Adopté à l'unanimité.

Renouvellement convention partenariat TAP avec CIB.

Pour un coût de 1562.60€ pour l'année. Adopté à l'unanimité

Travaux - voirie - bâtiments.

Plainte a été déposée à la Gendarmerie pour des dégradations commises sur les boîtes à lettre de la mairie et de l'école, accompagnées de bris de vitres aux sanitaires, puis dans un deuxième temps des dégradations sur les guirlandes, une effraction dans les locaux de stockage sous la mairie avec vol de produits d'entretien et des tentatives d'effraction sur les portes d'accès aux écoles et à la mairie, coté cour.

Demande de l'Association Ripatons et Bartifelles pour l'installation d'une barre de rideau en fond de scène à la SPAR. Les frais étant minimes, cette demande est agréée.

Comptes-rendus commissions communales et intercommunales.

Urbanisme : Une aide pour l'étude de la révision du PLU peut être sollicitée auprès de CAUE (Sans frais). Cette révision sera nécessaire pour des raisons de mise en conformité avec le SCOT, avant fin 2015. La mise en conformité sera accompagnée d'une étude Hydraulique (notamment pour les eaux de ruissellement), estimation entre 35 et 50.000€. La mise en conformité serait ainsi réalisée avant le passage en PLUI pour 2017. Pour la mise en conformité du PLU et l'étude hydraulique : décision adoptée à l'unanimité.

Dans diverses commissions, des réflexions sont en cours concernant :

- La dépose du dossier (mise aux normes) pour les accès handicapés et études des travaux subséquents à ces aménagements (entrée de la mairie en particulier).
- L'aménagement du village (principalement de sa traversée) et de la place.
- L'aménagement du bâtiment abritant le bureau de Poste (création de locaux TAP/Garderie et à l'étage utilisation des locaux libérés pour accueillir la bibliothèque afin

de bénéficier des services déportés de la médiathèque). L'accord général du conseil est donné pour cette opération. Les responsables contacteront deux architectes (Bruno Quemini et Kevin Dillet) pour voir dans un premier temps les possibilités offertes par la rénovation avant d'entreprendre les études plus approfondies.

- Planification pluriannuelle des travaux de voirie (réfection, entretien) afin de mieux synchroniser les demandes de devis, les demandes de subvention et la réalisation des travaux. Dès cette année 107.522€ seront engagés pour la réfection de divers tronçons de la voirie communale.

- L'adjoint aux finances et la commission étudient la possibilité, compte tenu des bons résultats et d'une capacité d'autofinancement suffisante, de solliciter des prêts pour financer ces différents aménagements.

Urbanisme.

DP : Accord donné à Christophe SAUNIER pour la création d'une véranda.

Courriers reçus.

De M. JC EBERSWILLER quant à la gestion des containers à ordures dans son quartier et étude d'une possibilité de regroupement avant ramassage.

Questions diverses.

Une opération de tri sera faite dans les "archives" entreposées au sous-sol, en liaison avec les archives départementales.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 22h45

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 26 février 2015 à 20h30